

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCACTION

:

05/01/2018

AFFICHAGE :

L'an deux mil dix-huit,

05/01/2018

Conseillers en

Le jeudi onze janvier à dix-neuf heures

exercice : 19

Présents : 14

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERRICHILLO William, Maire.

Votants : 18

PRESENTS : MM et MMES BERRICHILLO, VILLETTE, BRESSANELLI, MARTINS, DELOMME, MARTINI, CORDIN, GRAZIANI, FAVRE, CLOUP, TARGET, PICAVET, DILLMANN, PARIS

ABSENT EXCUSE : Mme FISCHER pouvoir donné à M MARTINS

M MASSON pouvoir donné à M BERRICHILLO

Mme LOUREIRO pouvoir donné à Mme BRESSANELLI

Mme DUPERRIER pouvoir donné à M CORDIN

ABSENTS : M BLANCHARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MARTINI

INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2123-20 à L2123-24 ;

Considérant qu'il convient de fixer le taux des indemnités de fonction alloués au Maire et aux Adjointes et que la population communale est comprise entre 1000 et 3499 habitants ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1/ de rapporter la délibération 32-12-2017 du 15 décembre 2017

2/ d'appliquer les taux suivants :

MAIRE 40% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

ADJOINTS 13,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique,

CONSEILLER 3% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Question diverses

La séance est levée à 19h30